

N° 2026 - 147

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux

Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et de R411-1 à R411-32 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu le règlement de voirie communal approuvé par la délibération n° 2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;

Vu la demande de l'entreprise ERT technologies et ses sous-traitants représentée par Monsieur ROPERS Patrick 53, Allée Félix Nadar 33700 Mérignac.

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise ERT Technologies est autorisée à effectuer d'ouverture d'une chambre télécom sur route avec repérage de boîtier fibre optique pour déploiement d'une future fibre sis, route de Tresses 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu 18 septembre 2026 pour une journée.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux réalisés sous accotement, la circulation se fera en alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4

Les véhicules, engins, matériels et dispositifs utilisés ou mis en œuvre pour les besoins du chantier devront être adaptés à l'ensemble des contraintes en matière d'hygiène, sécurité et circulation sur la voie publique.

ARTICLE 5

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et **conformes à la réglementation en vigueur**. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, etc.).

ARTICLE 6

Au terme de l'occupation, le bénéficiaire désigné à l'article 1 du présent arrêté s'engage à remettre les lieux en état. A défaut ou en cas de dégradations, une contribution spéciale pourra être exigée.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

Entreprise ERT technologies et ses sous-traitants 53, Allée Félix Nadar 33700 Mérignac.

Fait à Carignan de Bordeaux,

Le 10 septembre 2026

Le Maire,

Christophe COLINET

